

INSCRIPTION *checklist*

Important :

Veillez compléter la checklist suivante pour que l'inscription de votre enfant puisse être traitée. Toute inscription dont les documents sont incomplets ne sera pas acceptée.

1 : Formulaire d'inscription

complété, signé et daté

2 : Règlement intérieur

signé et daté

3 : Autorisations

Autorisation de photographier et filmer, signée et datée

Lettre de décharge, signée et datée (optionnelle)

4 : Options de paiement

complété, signé et daté

5 : Paiement de 490€

inclus

** Attention : aucune inscription sera acceptée sans ce paiement. **

Merci !

Votre inscription peut maintenant être traitée.

Règlement Intérieur

- Engagement annuel** L'Ecole Koenig et ses professeurs souhaitent insister sur le nécessaire engagement des élèves, des familles et du corps enseignant si tous veulent prétendre à une éducation musicale réussie. Les nombreux changements survenus en cours d'année sont néfastes à tout projet pédagogique et les plages horaires réservées en début d'année scolaire sont difficilement échangeables. C'est pour cette raison que nous demandons un engagement annuel et que le même engagement est également pris par les professeurs.
- Planning global** Les élèves faisant partie d'une structure globale, leurs horaires de cours sont susceptibles d'être modifiés à tout moment à 15 minutes près. Aucun désistement en cours d'année ne sera remboursé, sauf cas de force majeure (déménagement, maladie grave ou hospitalisation sur présentation d'un certificat médical).
- Ponctualité** **Pour le confort de tous, les horaires des cours doivent être scrupuleusement respectés.** En effet, les retards décalent les cours des élèves suivants et pénalisent les enfants arrivés à l'heure.
- Progrès de votre enfant** L'Ecole fournit un cahier de musique en début d'année. Les professeurs y notent tout au long de l'année le travail effectué en cours et requis à la maison, ainsi que leurs **appréciations** concernant le travail, les progrès et la motivation de l'élève. Les parents, eux aussi, peuvent y écrire leurs remarques et questions.
- Rattrapage des cours** Les cours individuels manqués pour une raison valable et signalés **au moins 48 heures à l'avance** peuvent être rattrapés *si l'emploi du temps du professeur le permet*. Passé ce délai, nous ne pouvons garantir le rattrapage du cours. *Le rattrapage n'est systématique qu'en cas d'absence d'un professeur. L'horaire et la date du cours de rattrapage sont fixés par le professeur selon son emploi du temps et en accord avec la Direction.* En cas de jour férié, le cours est rattrapé par le professeur selon son emploi du temps et en accord avec la Direction afin que chaque élève bénéficie bien de ses 31 semaines de cours par an. **Dans les cours collectif, trois absences maximum par semestre sont tolérées;** au-delà, la direction de L'Ecole Koenig se réserve le droit de céder le créneau horaire de l'élève à un autre élève. Les **absences prolongées** (maladie longue durée, hospitalisation) sont à rapidement porter à la connaissance de la Direction afin d'étudier la meilleure solution pour la famille et les professeurs concernés. *Une absence de cette nature qui n'aura pas été signalée dans l'immédiat ne peut être prise en compte par L'Ecole Koenig.*
- Remboursements** **Aucun remboursement ne sera effectué,** sauf en cas de force majeure (déménagement, maladie grave ou hospitalisation). En cas d'annulation en cours d'année pour ces raisons, le remboursement aura lieu en fin de semestre, sous la forme d'un chèque.
- Réductions spéciales** La souscription à un(e) **deuxième cours/formule** pour un même enfant ou l'inscription d'un **deuxième enfant** d'une même famille entraîne une **réduction de 10%** du prix du cours/de la formule ainsi souscrit(e). L'inscription d'un troisième enfant d'une même famille entraîne une **réduction de 15%** du prix du cours/de la formule ainsi souscrit(e), ou une **réduction de 20%** si le cours ainsi souscrit fait partie de notre programme "**Pour les très jeunes**".

Attention : les cours ne s'effectuent pas systématiquement en anglais, et L'Ecole Koenig n'est pas une école de langue.

Je, soussigné(e) _____ (nom du parent), ai pris connaissance du
Règlement Intérieur de L'Ecole Koenig,

Signature : _____ Date : _____

Autorisations

Pour des raisons de sécurité, l'entrée et le hall de L'Ecole ne sauraient être obstrués par des poussettes, trottinettes, cabas et rollers. Parents et enfants sont donc priés de laisser tout objet encombrant à l'extérieur de L'Ecole. En cas de besoin d'évacuation urgente (incendie, explosion), votre responsabilité civile se trouverait engagée.

L'Ecole est responsable des enfants uniquement pendant la durée de leur cours. C'est pour cette raison que les enfants non-autonomes (moins de 8 ans selon la Préfecture) doivent être accompagnés par un adulte responsable qui s'engage à accompagner et à venir rechercher l'enfant à l'heure. Nous vous conseillons de vous présenter au professeur de votre enfant en début d'année scolaire pour vous faire connaître et de nous signaler tout changement d'accompagnateur.

Pour les enfants autonomes de 8 à 15 ans rentrant seuls chez eux, nous avons besoin de la Lettre de Décharge ci-incluse signée. Toute absence d'un enfant de cet âge doit être signalée à la Direction par un adulte responsable. L'Ecole et l'immeuble déclinent toute responsabilité concernant les enfants en dehors de l'Ecole. Nous vous rappelons qu'il est extrêmement dangereux *pour eux* de jouer devant la sortie du parking. *Dans le cas où l'équipe de L'Ecole se verrait contrainte d'intervenir auprès d'un enfant perturbateur, se trouvant seul à l'extérieur de L'Ecole ou courant à ses yeux un danger, la Direction pourrait être amenée à exiger que l'enfant vienne à l'avenir à L'Ecole systématiquement accompagné.*

Lettre de Décharge

Décharge-autorisation de sortie non-accompagnée

Je, soussigné(e) _____ (nom du parent), autorise mon enfant, _____
_____ (nom de l'enfant), âgé(e) de ___ ans, à quitter L'Ecole Koenig sans être accompagné(e) par un adulte après
ses cours de musique ou de théâtre.

Date : _____ Signature : _____

Nom et prénom : _____

Autorisation de photographier et filmer

Je, soussigné(e) _____ (nom du parent), autorise L'Ecole Koenig à photographier et filmer
mon enfant, _____ (nom de l'enfant), aux fins suivantes : utiliser ces photos ou films comme
supports promotionnels soumis aux clients actuels et futurs, notamment sur internet, coller les photos dans des cahiers et sur
des panneaux d'affichage.

Seuls les prénoms seront indiqués sur tout document imprimé ou présenté sur internet.

Je reconnais que ce document est légalement contractuel. Ce document peut être déclaré nul par lettre recommandée A/R
adressée à L'Ecole Koenig.

Date : _____ Signature de la mère : _____

Date : _____ Signature de la père : _____

Options de Paiement

Échéancier standard Scolarité + 95 € frais d'inscription*
Devra être réglé lors du depot du dossier d'inscription : 490 €
Aucune inscription ne sera acceptée sans ce règlement qui comprend les frais d'inscription de 95€, non-remboursables, et l'acompte de 395€ pour la scolarité.**
Solde : À régler en 2 chèques du même montant, datés du 22 août 2011, à encaisser le 22 août 2011 et le 16 janvier 2012
Date limite de dépôt des 2 chèques : 22 août 2011

Règlement pour l'année Scolarité + 95 € frais d'inscription*, moins 3%
Devra être réglé lors du depot du dossier d'inscription : 490 €
Aucune inscription ne sera acceptée sans ce règlement qui comprend les frais d'inscription de 95€, non-remboursables, et l'acompte de 395€ pour la scolarité.**
Solde : À régler en 1 chèque daté du 22 août 2011, à encaisser le 22 août 2011
Date limite du dépôt du chèque : 22 août 2011

Échéancier sur 10 mois Scolarité + 95 € frais d'inscription*, plus 3%
Devra être réglé lors du depot du dossier d'inscription : 490 €
Aucune inscription ne sera acceptée sans ce règlement qui comprend les frais d'inscription de 95€, non-remboursables, et l'acompte de 395€ pour la scolarité.**
Solde : À régler en 10 chèques du même montant datés du 22 août 2011, le premier à encaisser le 22 août 2011, les autres le 10 de chaque mois de septembre 2011 à mai 2012.
Date limite de dépôt des 10 chèques : 22 août 2011

.Nous acceptons également les règlements par **carte bancaire** (hors American Express) et par **prélèvements automatiques** ***. Les mêmes options de paiement sont valables.

Des intérêts de retard seront calculés au taux de 1,5% par mois de retard.

Je, soussigné(e) _____ (nom du parent), ai pris connaissance des Options de Paiement de L'Ecole Koenig et choisis le règlement pour l'année / l'échéancier standard l'échéancier sur 10 mois .

Je choisis de régler le solde restant après mon paiement de 490€ par chèque / par carte bancaire / par prélèvement automatique .

Signature : _____ Date : _____

* Les frais d'inscription comprennent 10€ de cotisation à l'association de L'Ecole, 'Les Amis de L'Ecole Koenig', qui vous donnent automatiquement la qualité de membre de l'association, vous permettent de participer aux assemblées générales de l'association et vous font bénéficier de billets à prix réduits pour toutes nos manifestations.

**L'acompte de 395€ pour la scolarité est remboursable selon les conditions suivantes :

- 1) L'Ecole n'est pas en mesure d'offrir un minimum de 2 options correspondant à la disponibilité de votre enfant telle qu'indiquée par vos soins dans le formulaire d'inscription (concerne uniquement les cours particuliers et seulement dans le cas où le client a indiqué 3 disponibilités sur le formulaire d'inscription dans la case "Disponibilités") ;
- 2) déménagement, maladie longue durée, hospitalization ;
- 3) annulation par écrit avant le 15 août 2011 ;
- 4) incompatibilité documentée avec l'emploi du temps scolaire de l'élève.

Les conflits d'emploi du temps avec d'autres activités extra-scolaires telles que le sport, la danse ou le dessin ne donneront droit à aucun remboursement.

***En cas de rejet de prélèvement ou de chèque impayé, tout frais supplémentaire sera à la charge du client.